

## "L'engagement de la responsabilité des hôpitaux publics" - Dossier thématique du Conseil d'Etat

05/01/2015

« Le régime de la responsabilité des hôpitaux publics est à l'origine un droit essentiellement jurisprudentiel construit par le juge administratif au fil des affaires dont il était saisi. La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a introduit, pour la première fois de façon aussi significative, des règles de droit écrit en la matière. Le droit de la responsabilité hospitalière est ainsi marqué par la coexistence et l'articulation de règles relevant d'une logique de responsabilité pour faute et de régimes de réparation, sans faute, des dommages subis au titre de la solidarité nationale ».

**Consulter ici** "L'engagement de la responsabilité des hôpitaux publics" - Dossier thématique du Conseil d'Etat - Janvier 2015